



Conseil Constitutionnel  
Secrétariat Général

Traduction non-officielle

N°.....

### Communiqué de presse

Le Secrétaire Général du Conseil Constitutionnel a l'honneur d'informer le public que le Conseil Constitutionnel a tenu, le mercredi 15 août 2018 à partir de 8h30, dans le Bâtiment « Blanc » du Palais de Chamcar Môn, sous la présidence de S.E. Monsieur **IM Chhun Lim**, Président du Conseil Constitutionnel et du Conseil Juridictionnel, une audience publique pour examiner et délibérer sur le dossier n° 354/005/2018 du 10 août 2018, relatif à la plainte du M<sup>e</sup> **SAM Sokong**, représentant des dénommés **CHEA Chiv**, **THORNG Saroeun** et **KRUY Kimsaing**, contestant la décision n° 009 du 08 août 2018 du Comité National des Élections.

#### Résultat de l'audience publique :

Le Conseil Juridictionnel a décidé :

1- Est recevable en la forme le recours du M<sup>e</sup> **SAM Sokong**, représentant des dénommés **CHEA Chiv**, **THORNG Saroeun** et **KRUY Kimsaing**, mais est rejeté comme non fondé.

2- Confirmer la décision n° 009 du 08 août 2018 du Comité National des Élections.

3- La Décision du Conseil Constitutionnel est définitive, sans recours et a autorité sur tous les pouvoirs constitués. Elle sera publiée au Journal Officiel.

( La Décision est disponible sur [www.ccc.gov.kh](http://www.ccc.gov.kh))

Par conséquent, veuillez prendre note de cette information.

Phnom Penh, le 15 août 2018